

CPR – 240322

UNIVERSITÉ DE MONCTON

COMITÉ DES PROGRAMMES DU 1^{ER} CYCLE

Réunion du 22 mars 2024

À distance – Microsoft Teams

PRÉSENCES :

Samuel Blanchard

Francis Bourgoïn

Olivier Clarisse

Yahia Djaoued

Sylvie Doiron, auditrice

Sophie Drouin-Rousseau

Pierre Philippe Ferguson

Lauriane Laforge

Michel T. Léger

Monique Levesque

Monica McGraw

Pier Jr. Morin

Sylvie Morin

Gérard Poitras

Xavier Robichaud

Gilles Roy, président

Simon Thériault

Jean-François Thibault

Philippe Volpé

Stéphanie Wheaton, secrétaire

PERSONNES EXCUSÉES :

Mohammed Lamine Fayçal Bellaredj

Bruno Gélinas-Faucher

Thomas Hodd

Dibi Jean Baptiste Koffi

Gabrielle Lanctôt

Justin-Cédric Maalouf

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le président souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il est 13h30.

2. PRÉSENTATION – SOUS-COMITÉ CONSULTATIF EN ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE AUTOCHTONES – Invités Pierrette Fortin et Sébastien Bérubé

Les invités situent le contexte pour la création d'un Sous-comité consultatif en enseignement et recherche autochtones. D'abord, parmi les 94 recommandations des *Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation*, 18 recommandations touchent le milieu postsecondaire, et l'Université de Moncton.

Plusieurs actions sont identifiées dans le cadre de la Stratégie, et de son plan opérationnel.

Les attentes des partenaires autochtones envers l'Université sont les suivantes :

- ✓ Que les professeurs et professeurs qui développent des cours ou des contenus de cours autochtones fassent preuve d'humilité pour développer une compréhension approfondie du concept de décolonisation et d'éducation autochtone.
- ✓ Que les méthodes et le savoir représentent adéquatement les connaissances, les méthodes, les histoires, les cultures et les perspectives autochtones par l'adoption d'une approche inclusive, consciente et respectueuse.
- ✓ Qu'ils adoptent une approche holistique qui tient compte du bien-être mental, physique et émotionnel de l'étudiante et de l'étudiant tout en reconnaissant les forces, le succès et la résilience des Autochtones.
- ✓ Qu'ils fassent preuve de collaboration et d'humilité en sollicitant des conseils lors du développement d'un plan de cours ou d'un contenu de cours.
- ✓ Qu'ils utilisent des références bibliographiques rigoureuses, impartiales, appropriées et approuvées par eux ou rédigées par des universitaires autochtones.
- ✓ Que l'Université choisisse des titulaires de cours pour développer des cours ou des contenus de cours autochtones avec autant de rigueur que pour tout autre champ disciplinaire.
- ✓ Que les recherches menées sur les Autochtones soient réalisées pour répondre à leurs besoins et en collaborant avec eux.

À la suite de la présentation, le VRER rappelle la volonté du Comité des programmes, depuis quelques années, d'appuyer les unités dans le développement et l'offre de contenus de cours autochtones avec une expertise issue des Nations autochtones Mi'kmaw et Wolastogey.

Les membres des deux comités des programmes appuient la création d'une entité consultative, mais souhaitent approfondir la réflexion sur la composition du comité (en y ajoutant une représentation étudiante), son mandat et aussi son positionnement au sein de la structure des instances académiques.

Le dossier sera abordé aux prochaines rencontres des Comités de programmes.

3. PRÉSENTATION – CADRE DE L'ASSURANCE DE LA QUALITÉ – Invitée Elizabeth Dawes

La VRAEAP présente une version sommaire du *Cadre d'assurance de la qualité*, le résultat de la 2^e vérification d'assurance qualité de la CESP. Le dit-Cadre représente les actions à prendre par l'Université dans le cadre de l'évaluation des programmes et des suivis d'amélioration continue en découlant.

Les membres soulèvent des préoccupations au sujet de la mise en œuvre du Cadre et de son soutien administratif. Si la tâche de suivis pouvait être onéreuse pour les unités qui soutiennent le processus, elle pourrait également être lourde pour les unités académiques responsables des programmes évalués et d'autant plus pour les services, qui entameront des évaluations pour la première fois.

Certains membres qui entament les processus décrits dans le Cadre évoquent la simplicité des gabarits d'évaluation.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R : 01-CPR240322

Olivier Clarisse, appuyé de Pierre Philippe Fergusson, propose :

« Que l'ordre du jour soit adopté ».

Vote sur R01 Unanime ADOPTÉE

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CPR-240216

R : 02-CPR-240322

Jean-François Thibault, appuyé de Sylvie Morin, propose :

« Que le procès-verbal soit adopté ».

Vote R02 Unanime ADOPTÉE

6. MODIFICATIONS AU BACCALAURÉAT ÈS SCIENCES, MAJ. BIOLOGIE (RÉGIMES RÉGULIER ET COOPÉRATIF)

R : 03-240322

Jean-François Thibault, appuyé de Olivier Clarisse, propose :

« Que le CPR accepte la modification mineure des profils du Baccalauréat ès sciences, maj biologie (régimes régulier et coopératif), pour réduire de 15 à 9 le nombre de crédits à option de BIOL de niveau 3000 ou 4000 ».

Vote sur R03 Unanime ADOPTÉE

7. MODIFICATION DE LA CONDITION D'ADMISSION AU BACCALAURÉAT EN AMÉNAGEMENT DES FORÊTS (RÉGIMES RÉGULIER ET COOPÉRATIF)

R : 04-240322

Sophie Drouin-Rousseau, appuyée de Jean-François Thibault, propose :

« Que le CPR recommande au Sénat la modification de la condition d'admission au Baccalauréat en aménagement des forêts (régimes régulier et coopératif), afin de permettre aux personnes candidates n'ayant pas suivi le cours de Biologie 53421 (ou son

équivalent) de le substituer par le cours Physique 51411 (ou son équivalent) afin de respecter les exigences de la Condition d'admission C. »

Vote sur R04 Unanime ADOPTÉE

8. MODIFICATIONS AU COURS FORS3873
R : 05-240322

Sous réserve des changements proposés séance tenante, Sylvie Morin, appuyée de Olivier Clarisse, propose :

« Que le CPR accepte les modifications au cours FORS3878 : Dév. + gestion dur. des forêts ».

Vote sur R05 Unanime ADOPTÉE

9. AFFAIRES NOUVELLES

Les membres sont invités à prendre connaissance du Calendrier des instances pour l'année 2024-2025.

10. PROCHAINE RÉUNION : 12 AVRIL 2024

11. CLÔTURE de la réunion à 16 h 00.